

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE HANAU-LA PETITE PIERRE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 29 octobre 2020

Nombre de conseillers : 60 Conseillers présents : titulaires : 43 + 13 Pouvoirs
suppléant : 1

Secrétaire de séance : Mme D. HAMM

Sous la présidence de : M. P. MICHEL

PRESENTS : M. T. SPACH, Mme L. JOST-LIENHARD, M. P. MICHEL, Mme D. HAMM, M. S. FATH, Mme A. CHABERT, M. F. STAATH, Mme L. MEHL, MM., B. SCHAFF, D. ETTER, F. ENSMINGER, Mme C. KISTER, MM. M. GANGLOFF, E. WAGNER, D. FOLLENIUS, H. DOEPPEN, Mme C. MUNSCH, MM. F. SCHEYDER, J. M. KRENER, Mme E. SCHLEWITZ, MM. S. FERTIG, G. HALTER, Mme M.C. MILLER-AMARD - suppléante - , MM. Y. KLEIN, F. GERBER, A. DANNER, R. SCHMITT, J.M. HOERTH, H. STEGNER, Mme C. DURMEYER-ROESS, MM. T. SCHINI, R. MULLER, C. FAUTH, F. DE FIGUEIREDO, S. LEICHTWEIS, B. KRIEGER, M. KRAPFENBAUER, J.C. BERRON, R. KOENIG, Y. RUDIO, C. EICHWALD, G. SAND, M. C. DORSCHNER, Mme C. DOERFLINGER.

EXCUSES : MM. M. MEYER - Pouvoir à M. P. MICHEL -, D. FOLLENIUS, G. REUTENAUER, Mme E. BECK - Pouvoir à M. H. DOEPPEN -, M. J.-M. FISCHBACH - Pouvoir à M. J.M. KRENER -, Mme S. FISCHBACH - Pouvoir à M. H. DOEPPEN -, MM. C. WINDSTEIN, D. BURRUS - Pouvoir à M. C. EICHWALD -, Mme A. LEIPP - Pouvoir à Mme C. KISTER -, MM. P. HERRMANN - Pouvoir à M. D. ETTER -, A. SPAEDIG - Pouvoir à M. F. GERBER -, Mme F. BOURJAT, M. R. LETSCHER - Pouvoir à M. J.C. BERRON -, Mmes V. RUCH - Pouvoir à M. P. MICHEL -, D. SCHMITT-MERX - Pouvoir à M. C. DORSCHNER -, M. J.M. REICHHART - Pouvoir à M. C. DORSCHNER.

Délibération n°1.10 : Acceptation d'un fonds de concours de la Commune de Obersoultzbach pour les investissements réalisés en 2018 en matière d'éclairage public

Rapporteur : M. R. SCHMITT

Vu l'alinéa V de l'article L.5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les investissements mentionnés ci-dessous réalisés par la Communauté de Communes en matière d'éclairage public en 2018 dans la commune de Obersoultzbach,

Vu la délibération n° 7 du Conseil communautaire du 27/05/09,

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

* de **DEMANDER** à la Commune de Obersoultzbach de reverser à la Communauté de Communes les **740,05 €** de redevance de concession R2 qu'elle a obtenue d'E.S. en 2020 pour les travaux réalisés en 2018 par l'E.P.C.I. en matière d'éclairage public ;

* d'**ACCEPTER** de la Commune de Obersoultzbach, pour ces mêmes travaux, un fonds de concours d'un montant de **4 709,98 €**,

* de **PRECISER** que le plan de financement de ces investissements est le suivant :

o Dépenses H.T. : Opération groupée BLF : 13 129,95 €		
o Recettes :		
▪ TEPCV :	2 969,93 €	22,62 %
▪ Redevance de Concession d'E.S. : 740,05 €		5,64 %
▪ Communauté de Communes : 4 709,99 €		35,87 %
▪ Commune de Obersoultzbach : 4 709,98 €		35,87 %
	-----	-----
Total :	13 129,95 €	100,00 %

Certifié exécutoire
Pour extrait conforme,
Le Président